

AFFAIRE N° 5. - Ratification de l'avenant n° 5 à la Police n° 12/21292
souscrite à la Prudence Automobile.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de vouloir bien approuver les avenants n° s2, 3 et 5 à la Police d'Assurance n° 12/21292 souscrite à la Prudence Automobile pour les véhicules communaux ci-après :

- FIAT Ambulance n° 377 MN	116.365 Frs CFA
- RENAULT Ambulance n° 67 FY	21.043 Frs CFA
- BERLIET Diésel (bonne tasseuse) n° S 245 MQ - 175 MQ et 178 MQ	55.455 Frs CFA

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de 1968 Chapitre 932 - Article 638.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Je soussigné
Maire de la commune
de Boudouaie le 16/05/1968*

*M. Pierre Le Gall
Préfet
M. Marceline
M. P. H. Kember*

*Pour copie certifiée conforme
du Bulletin des Affaires Financières
Signé: Ch. Teyssie*